

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 22 novembre 2023 se tient à 19 h 40, à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de novembre 2023 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Danièle Provencher	Audet
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Dominic Boucher-Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Suzie Roy	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Martine Brouard	Stornoway
Denyse Blanchet	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Annie Hébert, responsable des projets ainsi que monsieur Patrice Gagné, directeur de l'aménagement et de la protection du territoire sont présentes.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Messieurs Francis Bélanger, maire de la Municipalité de Courcelles et Daniel Gendron, maire de la Municipalité de Nantes sont absents.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé de retirer les points suivants de l'ordre du jour :
14.1, 16.2 et 17.6

2023-193

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	DÉCLARATION D'INTÉRÊT
4.	PÉRIODE DE QUESTIONS
5.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023
7.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
8.	BONS COUPS
9.	DEMANDE D'APPUI POUR LE MAINTIEN D'UNE LIMITATION DE VITESSE DES TRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LAC-MÉGANTIC
10.	<u>ENVIRONNEMENT</u>
10.1.	PROJET D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU S'ÉCOULANT SUR LES TERRES AGRICOLES DE LA FERME YVON LACHANCE & FILS INC., MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
10.2.	DEMANDE D'APPUI – FONDS BLEU, SOUTIEN POUR LA PROTECTION DES PLANS D'EAU
10.3.	DEMANDE D'APPUI, PROJET DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE – LES GRANDS LACS ESTRIENS
10.4.	DEMANDE D'APPUI DU COBARIC CONCERNANT LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE LAC-MÉGANTIC
11.	<u>TRANSPORT</u>
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
11.2.	FONDS DE RÉSERVE EN TRANSPORT ADAPTÉ
12.	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u>
12.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
12.2.	DEMANDE D'APPUI – FINANCEMENT DES CENTRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES
12.3.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT

	NO 2002-09 SUR LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE PLANIFICATION, GESTION DES CONTRATS D'APPELS D'URGENCES (911)
12.4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
12.5.	RECOMMANDATION - APPUI À LA MRC DE ROUVILLE - DEMANDES AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET À SANTÉ CANADA QUANT À LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES
13.	<u>SERVICE D'ÉVALUATION</u>
13.1.	DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION
14.	<u>DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL</u>
14.1.	DEMANDE D'APPUI À L'UNIVERSITÉ BISHOP'S – HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC
15.	<u>CULTURE</u>
15.1.	DEMANDE D'AIDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - INITIATIVES DE PARTENARIAT 2024
16.	<u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u>
16.1.	CADRE DE GESTION – SIGNATURE INNOVATION
16.2.	PÉRENNISATION DE L'OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC (OMM)
17.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
17.1.	COMPTES À PAYER
17.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS D'OCTOBRE
17.3.	ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024
17.3.1.	Prévisions budgétaires 2024, administration et autres responsabilités communes à l'ensemble des municipalités ;
17.3.2.	Prévisions budgétaires 2024, la gestion des résidus domestiques dangereux ;
17.3.3.	Prévisions budgétaires 2024, collecte, transport et traitement des ordures ménagères et des encombrants ;
17.3.4.	Prévisions budgétaires 2024, collecte, transport et traitement des matières recyclées et des plastiques agricoles autres que les matières industrielles ;
17.3.5.	Prévisions budgétaires 2024, collecte, transport et traitement des matières organiques autres qu'industrielles ;
17.3.6.	Prévisions budgétaires 2024, service de prévention des incendies ;

17.3.7.	Prévisions budgétaires 2024, utilisation de la bibliothèque du cégep par les étudiants ;
17.3.8.	Prévisions budgétaires 2024, projet éolien – Énergie du Granit inc.
17.3.9.	Excédents de fonctionnement, transfert interdépartement et affectation des surplus pour l'exercice financier 2024
17.4.	CONGRÈS DE LA FQM POUR L'ANNÉE 2024
17.5.	STRUCTURE
17.6.	RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS AU MANUEL DE L'EMPLOYÉ
17.7.	RESSOURCES HUMAINES
17.8.	SÉANCE DE DÉCEMBRE
17.9.	CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2024
18.	<u>PROJET ÉOLIEN</u>
18.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
18.2.	PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE
18.2.1.	Signature des conventions
19.	<u>VARIA</u>
20.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
21.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

3.0

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les maires sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature. Aucun intérêt n'est déclaré.

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents et des questions sont posées.

5.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

PÉRIODE DU MOIS D'OCTOBRE

COURRIER

Arsenal Média

- Arsenal Media se démarque une fois de plus dans l'industrie radiophonique au Québec avec l'ajout d'une station à son réseau Hit Country qui rejoindra maintenant les auditeurs de la région du Granit.

Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

- Haut taux de participations au sondage, cet été, portant sur les perceptions et enjeux de l'alcool en milieu municipal.

Caisse Desjardins

- La Caisse d'économie solidaire Desjardins veut nous offrir gratuitement un atelier sur l'habitation abordable, s'adressant tant aux élus, aux professionnels qu'à nos organismes partenaires.

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons Québec

- Transmission du plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Centre d'innovation sociale en agriculture

- Le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) est ravi de vous convier le 22 novembre prochain à un webinaire gratuit d'une heure qui mettra en lumière la démarche menée depuis plus de 2 ans sur le territoire de la MRC d'Arthabaska visant à promouvoir l'achat d'aliments locaux au sein des institutions locales.

Centre universitaire des Appalaches

- Présentation du rapport annuel pour l'année 2023-2023 du centre universitaire des Appalaches.

Chambre des communes

- Lettre de monsieur Luc Berthold, député fédéral de Mégantic - l'Érable, concernant la copie de la résolution sur l'entente pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Collectif petite enfance/Espace MUNI

- C'est du 20 au 26 novembre prochain que sera célébrée la 8e édition de la Grande Semaine des tout-petits (GSTP). À cette occasion, le Collectif petite enfance et espace MUNI nous invitent à joindre le mouvement de solidarité envers les tout-petits au Québec.

Centre des Femmes de la MRC du Granit

- Infolettre d'automne du Centre des Femmes de la MRC du Granit.
- Programmation des activités pour les mois de novembre et de décembre.

Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)

- Le comité provisoire du Réseau Racines, le réseau québécois des incubateurs d'entreprises agricoles, et le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) sont ravis de nous convier, le 23 novembre prochain, au premier Rendez-vous annuel du Réseau Racines.

CITAM

- Rapport trimestriel du 1er juillet 2023 au 30 septembre 2023.

Comité de soutien concernant la voie de contournement de Lac-Mégantic (COBARIC)

- Demande de soutien concernant la voie de contournement de Lac-Mégantic

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

- Convocation via la plateforme Zoom au dossier : 438688
- Orientation préliminaire au dossier : 441899
- Convocation via la plateforme Zoom au dossier : 441478

- Convocation via la plateforme Zoom au dossier : 441899

Conseil de la culture de l'Estrie

- Appel de divers projets dans le domaine des arts, de la culture des artistes et des organismes culturels.

CRC conseils

- Offre de service pour soutenir la MRC du Granit dans ses besoins de recrutement.

Demarcom

- Lettre proposant une analyse de l'armature commerciale des municipalités de la MRC.

De Rico Hurtubise et Associés inc.

- Offre de service de monsieur Claude Blouin, évaluateur agréé.

Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

- Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D' Youville ont paraphé la toute première entente de partenariat enclenchant la modernisation du système de collecte sélective pour les six municipalités formant la MRC.

Fromagerie La Chaudière

- La Fromagerie La Chaudière est présentement dans la préparation de son événement annuel afin de souligner le bon travail de ses employés. Ils vous invitent à participer à la soirée en faisant parvenir un cadeau à l'effigie de la MRC du Granit, un Chèque Cadeau ou toute autre idée qui pourrait être intéressant à offrir.

Jean-Paul Fontaine (citoyen de la municipalité de Woburn)

- Lettre de monsieur Fontaine dénonçant les nombreux risques de circuler à l'intersection des routes 161 et 263, entre la municipalité de Woburn et de Piopolis.

Marianne Fortier

- Madame Fortier invite la MRC du Granit au lancement du tome 3 de sa trilogie de romans : au-delà des Sphères, à la Médiathèque Nelly-Arcan, le 24 novembre prochain.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

- Invitation pour participer à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2023.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, accuse réception de notre lettre du 3 octobre 2023. Cette lettre concerne l'adoption du règlement numéro 2023-12 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la population que des travaux seront entrepris dès la semaine prochaine afin de procéder à la réfection du pont situé sur la route 263, au-dessus du ruisseau Saint-Joseph, à Saint-Augustin-de-Woburn.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a pris connaissance du rapport de l'auditeur indépendant accompagnant les états financiers des organismes municipaux. Ainsi, ils ont constaté que les états financiers de la

MRC du Granit, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comportent une opinion avec réserve.

- Pour faire suite à la signature de l'entente pour votre projet « La MRC du Granit, bien de nature ! » présenté dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité - projets « signature innovation » des MRC, nous vous confirmons que le montant d'argent qui sera déposé à la MRC du Granit, représentant le premier versement de la subvention pour l'année financière 2023-2024.
- Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles.

Ministère de l'Enseignement supérieur Québec

- Le Cégep Beauce-Appalaches est à la recherche d'une ou des personnes représentant des groupes socioéconomiques. En vue de procéder à une nomination, il nous invite à soumettre notre candidature, ou à proposer des candidats que nous jugez aptes à remplir cette fonction.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

- Invitation à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2023.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable Québec

- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable nous informe des appels de projets relatifs aux transports actifs.
- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la population que le pont situé sur la route 263, au-dessus du ruisseau Saint-Joseph, à Saint-Augustin-de-Woburn, est maintenant rouvert à la circulation.

Moisson Estrie

- Inscription en vue de la rencontre régionale sur le thème de la Sécurité alimentaire et des défis d'approvisionnement en Estrie et qui aura lieu le 2 novembre prochain au Centre de villégiature Jouvence à Orford.
- Sondage en vue de la rencontre : Sécurité alimentaire et défi d'approvisionnement en Estrie.

Municipalité de Lambton

- Invitation à un événement 5 à 7 organisé en marge de la conférence « Le Moi inc. » de Sylvain Boudreau au Centre communautaire et sportif de Lambton.
- Résolution 23-10-270 - Sommes non utilisées dans le cadre du FRR volet 2 - Enveloppe B.

Municipalité de L'Islet

- Résolution 281-10-2023 – Appui au projet de la 22 concernant l'expropriation.

Municipalité de Nantes

- Résolution 23-10-341 - Déclaration de compétences ou retrait - Matière organique.

MRC Abitibi

- Résolution AG-172-09-2023 – MRC de Mékinac - Demande d'appui - Demande au ministère des Transports du Québec de modifier une exigence des modalités d'application pour le programme d'aide à la voirie locale. (PAVL)

MRC de Bonaventure

- Résolution 2023-09-201 – Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) 2023
- Résolution 2023-09-202 – Milieux humides et hydriques - Exonération de tarifs reliés aux interventions des MRC – Appui à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

- Résolution 2023-09-203 – Appui – MRC d’Argenteuil - Plan régional des milieux humides et hydriques : suspension du processus d’adoption et demande de changements législatifs.

MRC de la Côte-de-Beaupré

- Résolution 2023-10-395 – Appui Ville d’Amqui (Programme d’aide financière MAMH/MTMD)

MRC de Manicouagan

- Résolution 2023-182 – Plan régional des milieux humides et hydriques : suspension du processus d’adoption et demande de changements législatifs.

MRC de Matawinie

- Résolution CM-09-397-2023 – Demande d’appui - MRC d’Argenteuil - Plan régional des milieux humides et hydriques : Suspension du processus d’adoption et demande de changements législatifs - Appui.
- Résolution CM-09-394-2023 – Demande d’appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges quant à l’adoption du projet de Loi 392 – Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers - Décision.

MRC des Appalaches

- Résolution 2023-09-9722 – Milieux humides et hydriques - Exonération des tarifs aux interventions des MRC – Appui à l’Association des gestionnaires régionaux des cours d’eau du Québec.

MRC des Collines-de-L 'Outaouais

- Résolution 23-03-049 – Appui – Contribution financière pour l’élaboration de plan d’adaptation aux changements climatiques ou de Plan climat.
- Résolution 23-05-113 - Résolution d’appui - Demande à la SHQ concernant la date de lancement du Programme Réno-Région. (PRR)

MRC du Granit

- Résolution 2023-147 – Appui – Projet de Loi no 392 concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers.
- Résolution 2023-147-1 – Appui – Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage, demande aux gouvernements provincial et fédéral.
- Résolution 2023-176 – Financement relativement aux appels de centres secondaires 9-1-1 – Incendie.
- Résolution 2023-177 – Couverture cellulaire et exigences quant à la modernisation du système 9-1-1.

MRC du Haut-Saint-François

- Projet de règlement n° 553-23 modifiant le schéma d’aménagement et de développement.
- Résolution 2023-08-369 - Adoption du projet de règlement 553-23 intitulé « Règlement modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC afin d’agrandir l’affectation industrielle à même une partie de l’affectation rurale sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton »
- Règlement no 547-23 modifiant le schéma d’aménagement et de développement.
- Résolution 2023-08-372 - Document sur les modifications à apporter aux règlements locaux d’urbanisme suite à l’entrée en vigueur du règlement numéro 547-23.
- Résolution 2023-04-269 - Règlement modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC afin de modifier la dénomination ainsi que les conditions d’implantation des établissements d’hébergement touristique résidentiels sur le territoire de la MRC.
- Résolution 2023-08-386 – Demande de financement pour les coûts à la réforme de la collecte sélective - Volet regroupement de la collecte.

- Résolution 2023-10-454 - Pérennisation de l'observation du Mont-Mégantic. (OMM)

MRC du Rocher-Percé

- Résolution 23-10-213-0 – Demande d'assouplissement programme accès entreprise Québec (AEQ)

MRC de Rouville

- Résolution 23-10-264 – Demandes au gouvernement fédéral et à Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicinales.

MRC du Val-Saint-François

- Résolution CM-2023-09-13 - Révision de la position de principe de la MRC du Val-Saint-François à la suite du dépôt de la nouvelle entente-cadre proposée par Éco Entreprises Québec.

Paradis Dionne & Associés, s.e.n.c.r.l.

- Avis de présentation d'une demande en injonction provisoire dont la MRC est mise en cause.

Service Canada

- Promotion de deux nouveaux outils que les Canadiens peuvent utiliser pour les aider à planifier une retraite dans la sécurité financière et la dignité.

Tourisme Haut-Richelieu

- Les passionnés du tourisme, les professionnels de l'industrie et les acteurs économiques sont invités à participer au Colloque touristique du Haut-Richelieu, à Saint-Jean-sur-Richelieu, qui aura pour thème : L'innovation et les technologies.

Tribunal Administratif du Québec (TAQ)

- Union des Projets « PEPTA : Mobilisation de la communauté agricole de l'Estrie pour la conservation des espèces en péril et de leurs habitats ». Ce projet conduira à la détermination et la mise en œuvre de priorités d'action pour le maintien et l'amélioration de la biodiversité et de l'habitat d'espèces en péril, préalablement à l'implantation d'un programme ALUS en Estrie.

Valérie Beaulieu

- Étudiante à la maîtrise en sciences de l'environnement à l'UQAM, elle souhaiterait s'entretenir avec quelqu'un ayant participé de près à la mise en place du parc éolien du Mitis.

Ville de Lac-Mégantic

- La ville de Lac-Mégantic nous exprime toute l'appréciation qu'ils ont pour notre complicité et notre implication, lors des commémorations, cet été, du 10e anniversaire de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic.
- Règlement no 2022-07 modifiant le Règlement de lotissement no 1325 concernant la bonification règlementaire 2022.
- Règlement no 2023-01 modifiant le Plan d'urbanisme no 1323 concernant la bonification règlementaire 2023.
- Règlement 2023-02 modifiant le Règlement de zonage no 1324 concernant la bonification règlementaire 2023.
- Règlement no 2023-03 modifiant le Règlement de lotissement no 1325 concernant la bonification règlementaire 2023.
- Règlement no 2023-05 modifiant le Règlement no 1410 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la bonification règlementaire 2023.
- Règlement no 2023-06 modifiant le Règlement no 1481 relatif aux usages conditionnels concernant la bonification règlementaire 2023.

REVUES

- Action Patrimoine
- Actions interculturelles
- AECOM
- APSAM
- Archéo-Québec
- Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)
- Association forestière du sud du Québec
- Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
- Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)
- B.A.P.E. (Bureau Audiences publiques Environnement)
- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la Constellation du Mont-Mégantic
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Bulletin spécial STRATJ
- Centre québécois de développement durable (CQDD)
- Centre Universitaire des Appalaches
- Chemin du Québec
- Citoyenneté Jeunesse
- COMBEQ
- Comité de la sécurité publique (Communication Prompt)
- Communications Estrie
- Communication Jean Malo
- Conseil de la culture de l'Estrie
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- COOP (Université de Sherbrooke)
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Éco Entreprise Québec
- Espace OBNL
- Groupe le Point
- Info-Climat
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actions interculturelles
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre Consortium
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de l'innovation et de la transition énergétiques (ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles)
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable (CQDD)
- Infolettre Flash – COMBEQ
- Infolettre FQM
- Infolettre MTQ/MTMD
- Infolettre Sécurité incendie

- Infolettre Stratj
- Intergénération Québec
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Cantonnier
- Le Magazine Scribe (ADMQ)
- Le Meg
- Le Riverain - Petit Lac Lambton
- L'expérience (Consortium)
- LobbYscope
- L'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Marché municipal
- Mouvement québécois de la qualité (MQQ)
- Nautisme Québec
- Ouranos
- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie
- PGI Pierre Gravel International
- Productions Marie Chevrier
- Québecvert
- Quorum
- Réseau Environnement
- RÉUSSIR
- RH Canada-
- Scribe
- SEPAQ
- SNAP Canada/Québec
- SopFeu
- Statistique Canada
- Tournée Escale
- Université de Sherbrooke
- Vecteur environnement
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

6.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

2023-194

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

8.0

BONS COUPS

Certains maires mentionnent des bons coups de leur Municipalité.

9.0

DEMANDE D'APPUI POUR LE MAINTIEN D'UNE LIMITATION DE VITESSE DES TRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LAC-MÉGANTIC

Madame la préfet mentionne que le sujet a été discuté en atelier de travail et que la vitesse du train interpelle plus d'une municipalité étant donné que ce dernier traverse le territoire de plusieurs d'entre elles. Elle ajoute qu'il a été entendu que chacune des municipalités concernées adopte une résolution demandant de limiter la vitesse et la fasse parvenir à la MRC, laquelle pourra prendre par la suite les dispositions nécessaires, soit d'adopter une résolution en séance du conseil des maires. On estime pouvoir traiter ce sujet lors de la séance de février prochain.

10.0 ENVIRONNEMENT

10.1

PROJET D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU S'ÉCOULANT SUR LES TERRES AGRICOLES DE LA FERME YVON LACHANCE & FILS INC., MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**2023-195****PROJET D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU S'ÉCOULANT SUR LES TERRES AGRICOLES DE LA FERME YVON LACHANCE & FILS INC., MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

ATTENDU QU'une accumulation de sédiments au niveau de la propriété de la ferme Yvon Lachance & fils INC., lot 5 688 907 gêne l'écoulement d'un cours d'eau tributaire de la rivière aux Bluets, ci-après nommé « cours d'eau » ;

ATTENDU QUE ce mauvais écoulement nuit au drainage des terres en culture de M. Serge Lachance, propriétaire ;

ATTENDU QU'UN entretien permettrait de rétablir l'écoulement du cours d'eau et l'égouttement des parcelles avoisinantes, tout en évitant l'érosion future des berges du cours d'eau ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité de Lambton et le Coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC du Granit recommandent de réaliser l'entretien dudit cours d'eau suivant des plans et devis professionnels devant être produits à cet effet ;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une résolution du conseil municipal de Lambton donnant son accord envers le projet et qui spécifie que lesdits travaux seront faits par le propriétaire à ses frais ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) doit délivrer une autorisation préalablement à la réalisation des travaux projetés ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif en environnement de la MRC ont analysé le projet et recommandent au conseil des maires d'approuver les travaux demandés ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau.

QUE M. Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC du Granit, soit autorisé à signer la demande d'entretien et à la déposer au MELCCFP.

QUE la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'obtention des autorisations requises du MELCCFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2

DEMANDE D'APPUI – FONDS BLEU, SOUTIEN POUR LA PROTECTION DES PLANS D'EAU

2023-196

APPUI – FONDS BLEU, SOUTIEN POUR LA PROTECTION DES PLANS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le Fonds bleu sera doté d'une enveloppe de 500 M\$ sur cinq ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi instituant le Fonds bleu sanctionnée en juin 2023 précise que ce fonds vise à apporter un soutien financier aux municipalités et aux organismes à but non lucratif œuvrant pour la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion de l'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de prioriser un gain environnemental dans les choix des actions financées par le Fonds bleu ;

CONSIDÉRANT QUE les administrations régionales, les MRC, les municipalités locales et les associations de protection des lacs sont la première ligne de défense des plans d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la bonne gestion des sommes attribuées aux activités locales du Fonds bleu serait mieux assurée par un organisme démocratiquement élu, transparent et redevable aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif environnement a recommandé d'appuyer le projet ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la Municipalité du Canton de Stanstead dans sa demande au comité exécutif de la FQM de soumettre pour étude et avis à sa Commission permanente de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, que les interventions de la FQM dans le cadre des travaux du Forum d'action sur l'eau, notamment dans le contexte des recommandations au MELCCFP, ou de toute représentation à des instances relatives à la répartition des sommes et à la gestion du Fonds bleu, renferment la position suivante :

QUE la gouvernance locale et l'attribution de subventions régionales issues du Fonds bleu soient confiées aux municipalités régionales de comté (MRC) appuyées par les associations de protection de lac et des experts scientifiques tels les organismes de bassins versants, les conseils régionaux de l'environnement ou les chaires de recherche.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

DEMANDE D'APPUI, PROJET DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE – LES GRANDS LACS ESTRIENS

2023-197

APPUI AU PROJET DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE – LES GRANDS LACS ESTRIENS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie a soumis un projet au ministère des Pêches et Océans du Canada dans le cadre du Fonds de prévention sur les espèces aquatiques envahissantes le 31 août 2023 ;

Considérant que le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie souhaite rallier les partenaires derrière le projet de façon à convaincre le ministère de la pertinence de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie a identifié cinq grands lacs sur le territoire estrien et que parmi ces cinq lacs, deux se trouvent sur le territoire de la MRC du Granit, soit les lacs Aylmer et Mégantic ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise 3 axes, soit la recherche et l'acquisition de connaissance sur la modélisation des lacs, la mobilisation et sensibilisation des communautés locales concernant la biodiversité et les espèces aquatiques envahissantes et la concertation et la collaboration entre les différents acteurs du milieu afin de favoriser les meilleures pratiques de gestion intégrée ;

CONSIDÉRANT QUE la préservation et la valorisation des milieux naturels, notamment des plans d'eau, sont au cœur des documents de planification de notre organisation et font partie de la vision stratégique de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs efforts de suivi de la qualité des plans d'eau sont réalisés par la MRC et les municipalités locales et que celles-ci collaborent régulièrement avec différents intervenants gouvernementaux et de la société civile afin de réaliser des projets innovateurs pour le suivi et le maintien de la santé des milieux naturels sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le volet d'acquisition de connaissance de ce projet facilitera également le développement de connaissances complémentaires (capacité de modélisation des courants du lac, création de modèles prédictifs de dispersion d'espèces aquatiques envahissantes ou de contaminants environnementaux, etc.) et contribuera à faciliter le suivi réalisé par certains acteurs locaux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif environnement a recommandé d'appuyer le projet ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie le projet des Grands lacs estriens dont la demande de financement a été déposée auprès du ministère Pêches et Océans Canada.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4

DEMANDE D'APPUI DU COBARIC CONCERNANT LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE LAC-MÉGANTIC

2023-198

APPUI DU COBARIC CONCERNANT LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE le COBARIC a fait parvenir à la MRC du Granit une demande de soutien concernant le dossier de la voie de contournement de Lac-Mégantic ;

ATTENDU QUE le COBARIC souhaiterait qu'une nouvelle station d'échantillonnage soit implantée en amont de la zone des travaux et que cette station, tout comme celle de Lac-Drolet, soit effective sur une base annuelle ;

ATTENDU QUE le COBARIC souhaiterait pouvoir prendre connaissance des données recueillies tout au long de la réalisation des travaux et pendant la période de stabilisation de la nappe phréatique une fois ceux-ci complétés ;

ATTENDU QUE le COBARIC souhaiterait participer, en collaboration avec les instances locales, à la réalisation des projets de réaménagement des milieux humides détruits ou affectés ;

ATTENDU QUE le COBARIC demande que des correctifs appropriés soient apportés dans le cas où les mesures prévues de mitigation et de protection de la ressource eau échoueraient ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie le COBARIC dans sa demande de soutien concernant le dossier de la voie de contournement de Lac-Mégantic.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, aux députés provinciaux du territoire, au député fédéral du territoire ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 TRANSPORT

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

11.2

FONDS DE RÉSERVE EN TRANSPORT ADAPTÉ**2023-199****FONDS DE RÉSERVE EN TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a tenu, le 11 novembre dernier, son atelier de travail portant sur les prévisions budgétaires 2024 ;

ATTENDU la situation financière précaire de Trans-Autonomie inc. ;

ATTENDU QUE les sommes financées par le gouvernement n'ont pas été bonifiées depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE le coût pour conserver ce service-citoyen est sans cesse en augmentation ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande de créer une réserve financière sur 3 ans pour le Transport adapté, et ce, de manière à pallier une augmentation importante des coûts associés d'ici les prochaines années.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la MRC de prévoir une augmentation de la contribution financière en Transport adapté pour les années 2024, 2025 et 2026 de l'ordre de 25 % supplémentaire à la quote-part prévue, et ce, pour créer une réserve financière.

QUE le montant afférent pour l'année 2024, représentant 14 000 \$, soit pris exceptionnellement à même le surplus Administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
------	-------------------------------

12.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

12.2

DEMANDE D'APPUI – FINANCEMENT DES CENTRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES**2023-200****APPUI À LA CENTRALE DES APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES – FINANCEMENT DES CENTRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

ATTENDU QUE le rôle des municipalités est d'assurer les services d'un centre d'urgence 9-1-1 sur leur territoire et que la répartition incendie est aussi une compétence municipale ;

ATTENDU QU'il faut dissocier le financement de ces deux (2) services ;

9-1-1

ATTENDU QUE la Taxe municipale 9-1-1 est perçue sur les comptes téléphoniques et fixée au Québec à un montant mensuel de 0,46 \$ depuis le 1^{er} août 2016 ;

ATTENDU QUE le Québec vit un écart par rapport aux autres provinces ;

ATTENDU QU'EN mars 2023, le ministre de la Sécurité publique a annoncé un investissement de 45,5 millions de dollars pour l'implantation du 9-1-1 de prochaine génération et que ce montant ne couvre pas les dépenses annuelles nécessaires pour maintenir cette nouvelle technologie ;

ATTENDU QU'une augmentation de la taxe est prévue au 1er janvier 2024 à 0,52 \$ et que celle-ci sera indexée annuellement ;

ATTENDU QUE les centres d'urgence 9-1-1 ont eu, au cours des dernières années, des augmentations significatives de coûts pour assurer un service de qualité ;

ATTENDU QUE l'augmentation et l'indexation de la Taxe 9-1-1 sont essentielles au financement de ce service et que celle-ci doit être réservée aux centres d'urgence qui reçoivent ces appels ;

Incendie

ATTENDU QUE les centres secondaires de répartition santé et policier sont financés par leurs propres ministères et qu'aucun financement n'est accordé à la répartition incendie ;

ATTENDU QUE la charge de travail a considérablement augmenté à la répartition incendie, service qui contribue à l'atteinte des objectifs de la Loi sur la sécurité incendie et de l'arrivée des schémas de couverture de risque ;

ATTENDU QUE les centres d'urgences sont contraints d'augmenter la contribution financière des municipalités pour offrir le service de répartition incendie ;

ATTENDU QUE certains centres d'urgence ont déjà effectué de nombreuses représentations auprès des autorités gouvernementales et instances décisionnelles afin de les sensibiliser à cette réalité ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le rehaussement et l'indexation de la Taxe 9-1-1 soient réservés exclusivement aux centres primaires qui reçoivent les appels 9-1-1.

QUE le gouvernement du Québec contribue au financement des centres secondaires de répartition incendie, et ce, afin d'alléger le fardeau fiscal des municipalités associé à ce service essentiel.

QUE la présente résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, à la députation provinciale, aux MRC du Québec pour appui ainsi qu'à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2002-09 SUR LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE PLANIFICATION, GESTION DES CONTRATS D'APPELS D'URGENCES (911)

2023-201

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2002-09 SUR LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT EN MATIÈRE DE PLANIFICATION, GESTION DES CONTRATS D'APPELS D'URGENCES (911)

Monsieur Jacques Bergeron donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté, pour adoption, le *Règlement no 2023-14 modifiant le règlement no 2022-09 sur les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC du Granit en matière de planification, gestion des contrats d'appels d'urgences (911)*. Monsieur Jacques Bergeron dépose par la même occasion le *projet de Règlement no 2023-14 modifiant le règlement no 2022-09 sur les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC du Granit en matière de planification, gestion des contrats d'appels d'urgences (911)*.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec avant son adoption, l'objet du règlement est mentionné en séance de même que le montant de la dépense, son mode de financement, de paiement et de remboursement.

12.4

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

12.5

RECOMMANDATION - APPUI À LA MRC DE ROUVILLE - DEMANDES AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET À SANTÉ CANADA QUANT À LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES

2023-202

APPUI À LA MRC DE ROUVILLE - DEMANDES AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET À SANTÉ CANADA QUANT À LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES

Considérant la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville demandant, entre autres, au gouvernement fédéral et à Santé Canada de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicales et qui se lit comme suit :

« *Considérant que le gouvernement fédéral a adopté, en 2018, la Loi sur le cannabis (L.C. 2018, c. 16), décriminalisant l'usage récréatif du cannabis ;*

Considérant qu'il est dorénavant possible, pour une compagnie, d'obtenir de la part de Santé Canada une licence afin de cultiver et/ou transformer le cannabis et le chanvre industriel ;

Considérant que les municipalités et la Sécurité publique (SQ) ne reçoivent pas de liste des lieux où la production à grande échelle a été autorisée ;

Considérant que ces lieux de production, bien qu'ils soient entourés par des règles de sécurité et de production très strictes, causent des problèmes de voisinages avec lesquels les municipalités et la SQ doivent conjuguer ;

Considérant qu'au Québec, après avoir obtenu une prescription de cannabis auprès d'un médecin et un permis de production auprès de Santé Canada, la Loi encadrant le cannabis (C-5.3) permet la culture du cannabis à des fins médicinales chez un particulier ;

Considérant qu'un individu peut recevoir l'autorisation de cultiver un nombre de plants qui est largement supérieur à une consommation personnelle jugée raisonnable, allant parfois jusqu'à 200 plants pour une seule personne ;

Considérant que, malheureusement, certains individus ayant obtenu un permis à des fins médicinales cultivent massivement du cannabis et détournent la production "médicinale" pour la revendre sur le marché noir ;

Considérant que l'agence gouvernementale qui délivre les permis de culture ne ferait pas suffisamment d'enquêtes sur les demandeurs, ce qui fait en sorte que certains d'entre eux ont eu des démêlés avec la justice au cours des dernières années ;

Considérant qu'il n'existe pas de registre disponible pour la SQ pour connaître les adresses où des permis de cultures à des fins médicinales ont été délivrés ;

Considérant que, pour que la SQ réussisse à obtenir des informations sur un permis délivré à une adresse, une enquête doit être en cours et le dossier doit être considéré comme "avancé" pour que Santé Canada accepte de transmettre de l'information ;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Adam, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu que le conseil de la MRC de Rouville demande :

- Officiellement au gouvernement fédéral de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales ;*
- Que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré ;*
- Que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis ;*

Il est également résolu de transmettre cette résolution au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'ara Saks, à Santé Canada, à la députée fédérale de Shefford, Mme Andréanne Larouche et au député fédéral de Beloeil-Chambly, M. Yves-François Blanchet, ainsi qu'au poste de la Sûreté du Québec à Marieville et à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

Enfin, il est résolu de solliciter l'appui des MRC du Québec, lesquelles pourraient également inviter les municipalités locales de leur territoire à emboîter le pas, ainsi qu'aux huit (8) municipalités de la MRC de Rouville. »

Considérant que le comité de sécurité publique de la MRC du Granit partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville et a recommandé au conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no CSP-2023-11-09-03, d'appuyer la MRC de Rouville ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville et demande :

- Officiellement au gouvernement fédéral de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicales ;
- Que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré ;
- Que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'ara Saks, à Santé Canada, au député de Mégantic l'Érable, monsieur Luc Berthold, au député de Mégantic, monsieur François Jacques, au député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin ainsi qu'au responsable de poste de la Sûreté du Québec du Granit, monsieur Charles Therrien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SERVICE D'ÉVALUATION

13.1

DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport de tenue à jour mensuel du service d'évaluation du mois dernier.

14.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

14.1

DEMANDE D'APPUI À L'UNIVERSITÉ BISHOP'S – HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour. Madame la préfet mentionne qu'il y a eu des développements depuis la réception de la demande d'appui.

15.0 CULTURE

15.1

DEMANDE D'AIDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - INITIATIVES DE PARTENARIAT 2024

2023-203

DEMANDE D'AIDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - INITIATIVES DE PARTENARIAT 2024

ATTENDU QU'une entente triennale de développement culturel fut signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et que celle-ci, se déclinant

en deux volets (MCC et MRC et MCC et Ville de Lac-Mégantic), devait se terminer au 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) est favorable au dépôt d'une demande d'aide d'initiative aux partenariats d'un an par la MRC du Granit en collaboration avec la Commission des arts de la culture et du patrimoine de la ville de Lac-Mégantic ;

ATTENDU QUE cette entente ne demande aucun investissement financier à la MRC du Granit, seulement le temps pour l'accompagnement de la conseillère en développement local et régional ;

ATTENDU QUE cette entente demande à la Ville de Lac-Mégantic d'investir un montant de 5 710 \$ en 2024, conditionnel à la participation financière du ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic a confirmé sa participation financière par voie de résolution (23-341) ;

ATTENDU QUE les grandes lignes du projet proposé au plan d'action ont été présentées aux maires ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme au ministère de la Culture et des Communications, son intérêt à déposer une demande d'aide aux initiatives de partenariats et s'engage à collaborer à sa mise en œuvre pour l'année 2024.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la préfet et la directrice générale greffière-trésorière de la MRC pour signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

16.1

CADRE DE GESTION – SIGNATURE INNOVATION

2023-204

CADRE DE GESTION – SIGNATURE INNOVATION

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a approuvé par sa résolution 2023-91, la recommandation du comité directeur, soit le projet Signature innovation de la MRC du Granit d'un Réseau de sanctuaires de nature et d'expérimentation du bien-être ;

ATTENDU QUE le devis a été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 25 mai 2023 pour approbation ;

ATTENDU QUE le projet « La MRC du Granit, bien de nature ! » a été accepté auprès du MAMH en date du 4 juillet 2023 ;

ATTENDU QUE dans le cadre du protocole d'entente signé avec le MAMH, un cadre de gestion doit être formulé et adopté sur recommandation du comité directeur., dans les 150 jours suivant la signature de l'entente ;

ATTENDU QUE le comité directeur recommande le cadre de gestion ;

ATTENDU QUE le conseil des maires a pris connaissance du cadre de gestion ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la recommandation du comité directeur et adopte le cadre de gestion pour le projet Signature innovation de la MRC du Granit.

QUE le cadre de gestion soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, tel que prévu à l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE le présent cadre de gestion soit rendu disponible sur le site Internet de la MRC du Granit, et ce, tel que prévu à l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

PÉRENNISATION DE L'OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC (OMM)

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour. Je mentionne que l'Université de Montréal travaille présentement sur le financement de l'Observatoire et qu'il serait prématuré d'adopter une résolution. Ce sujet sera donc traité lors d'une prochaine rencontre.

17.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17.1

COMPTES À PAYER

2023-205

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée ;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Octobre 2023	191 078,83 \$
-------------------	--------------	---------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS D'OCTOBRE 2023

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois d'octobre 2023. Aucune question n'est posée.

17.3

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

17.3.1

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024, ADMINISTRATION ET AUTRES RESPONSABILITÉS COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**2023-206****PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, ADMINISTRATION, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, GÉOMATIQUE, INFORMATIQUE, ENVIRONNEMENT, PDZA, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR, CULTURE, DÉVELOPPEMENT URBAIN, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET AUTRES**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2024 ont été présentées aux maires de la Municipalité régionale de comté du Granit, lors de la séance de travail du 11 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant aux transports adapté et collectif, à l'évaluation foncière, au traitement des boues de fosses septiques, à l'administration, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, à la géomatique, à l'informatique, à l'environnement, au plan de développement de la zone agricole, au schéma de couverture de risques, au loisir, à la culture, au développement urbain, au développement local, au développement économique, au développement touristique, au développement social et autres ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Granit prévoit dépenser en 2024, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 8 579 062 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses, le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Transports	789 561 \$	789 561 \$
Évaluation	623 441 \$	623 441 \$
Boues de fosses septiques	759 246 \$	759 246 \$
Administration	2 575 267 \$	2 575 267 \$
Aménagement et urbanisme	543 926 \$	543 926 \$
Géomatique	79 399 \$	79 399 \$
Environnement	470 886 \$	470 886 \$
PDZA	112 633 \$	112 633 \$
Schéma de couverture de risques	139 185 \$	139 185 \$
Loisir	127 080 \$	127 080 \$
Culture	128 831 \$	128 831 \$
Développement urbain	685 000 \$	685 000 \$
Développement local	220 914 \$	220 914 \$

Développement économique	883 352 \$	883 352 \$
Développement touristique	382 728 \$	382 728 \$
Développement social	57 613 \$	57 613 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3.2

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024, LA GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

2023-207

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2024 ont été présentées aux maires de la Municipalité régionale de comté du Granit, lors de la séance de travail du 11 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la gestion des résidus domestiques dangereux ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Granit prévoit dépenser en 2024, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 63 749 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Résidus domestiques dangereux	63 749 \$	63 749 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES PERSONNES HABILES À VOTER

17.3.3

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS

2023-208

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2024 ont été présentées aux maires de la Municipalité régionale de comté du Granit, lors de la séance de travail du 11 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et des encombrants ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Granit prévoit dépenser en 2024, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 1 297 406 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Collecte, transport et traitement des ordures ménagères et encombrants	1 297 406 \$	1 297 406 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES PERSONNES HABLES À VOTER

17.3.4

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024, COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES

2023-209

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2024 ont été présentées aux maires de la Municipalité régionale de comté du Granit, lors de la séance de travail du 11 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la collecte, le transport et le traitement des matières recyclées autres qu'industrielles ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Granit prévoit dépenser en 2024, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 873 703 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Collecte, transport et traitement des matières recyclées autres qu'industrielles	873 703 \$	873 703 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES PERSONNES HABLES À VOTER

17.3.5

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES

2023-210

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2024 ont été présentées aux maires de la Municipalité régionale de comté du Granit, lors de la séance de travail du 11 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la collecte, le transport et le traitement des matières organiques autres qu'industrielles ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Granit prévoit dépenser en 2024, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 407 455 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Collecte, transport et traitement des matières organiques autres qu'industrielles	407 455 \$	407 455 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES PERSONNES HABLES À VOTER

17.3.6

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

2023-211

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2024 ont été présentées aux maires de la Municipalité régionale de comté du Granit, lors de la séance de travail du 11 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la prévention des incendies ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Granit prévoit dépenser en 2024, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 86 833 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Service de prévention des incendies	86 833 \$	86 833 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES PERSONNES HABLES À VOTER

17.3.7

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS

2023-212

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2024 ont été présentées aux maires de la Municipalité régionale de comté du Granit, lors de la séance de travail du 11 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à l'utilisation de la Médiathèque Nelly-Arcand par les étudiants du Cégep ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Granit prévoit dépenser en 2024, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 8 215 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Bibliothèque du Cégep	8 215 \$	8 215 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES PERSONNES HABLES À VOTER

17.3.8

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024, PROJET ÉOLIEN – ÉNERGIE DU GRANIT INC.

2023-213

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – PROJET ÉOLIEN, ÉNERGIE DU GRANIT INC.

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2024 ont été présentées aux maires de la Municipalité régionale de comté du Granit, lors de la séance de travail du 11 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant au projet éolien d'Énergie du Granit inc. ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté du Granit prévoit dépenser en 2024, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 2 605 248 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Projet éolien – Énergie du Granit inc.	2 605 248 \$	2 605 248 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES PERSONNES HABLES À VOTER

17.3.9

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, TRANSFERT INTERDÉPARTEMENT ET AFFECTATION DES SURPLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

2023-214

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, TRANSFERT INTERDÉPARTEMENT ET AFFECTATION DES SURPLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU QUE le conseil des maires s'est vu présenter les prévisions budgétaires 2024 lors de la séance de travail du 11 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient la réaffectation en 2024 de certains excédents de fonctionnement de 2023 ;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient la réaffectation en 2024 des transferts interdépartement de 2023 et 2024 ;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient l'affectation en 2024 de certains surplus ou déficits ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit convient de la réaffectation en 2024 des excédents de fonctionnement de 2023, des transferts interdépartement de 2023 et 2024 et de l'affectation en 2024 des surplus ou déficits, et ce, de la manière suivante :

Excédents de fonctionnement de 2023 qui seront réaffectés en 2024 :

Département	Excédent fonctionnement de l'année 2024
Transport	204 396 \$
Évaluation	80 166 \$
Boues	753 \$
Administration générale	977 811 \$
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)	11 708 \$
Aménagement et urbanisme	0 \$
Environnement	38 444 \$
Schéma de couverture de risques	8 295 \$
Prévention	10 563 \$
Loisir	20 999 \$
Culture	36 456 \$
Développement social	57 613 \$
Développement local	8 157 \$
Développement économique	69 231 \$
Développement touristique	1 573 \$
Total :	1 526 165 \$

Transferts interdépartement de 2023 et 2024 qui seront réaffectés en 2024 :

Département	Transfert interdépartement
Transport	0 \$
Administration générale	4 875 \$

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)	0 \$
Culture	0 \$
Développement urbain	(4 875) \$
Développement local	18 872 \$
Développement économique	(18 872) \$
Total :	0 \$

Affectation des surplus/déficits pour l'exercice 2024 :

Département	Affectation des surplus/déficits accumulés
Évaluation	0 \$
Boues	0 \$
Administration générale	0 \$
Administration générale – Élections	(31 321) \$
Fonds bassin versant	0 \$
Environnement - Ordures	(41 392) \$
Environnement - Matières recyclées	(11 377) \$
Environnement - Matières organiques	(6 052) \$
Environnement	0 \$
Schéma de couverture de risques	4 813 \$
Culture	0 \$
Développement local	0 \$
Développement économique	17 164 \$
Développement touristique	18 139 \$
Prévention	0 \$
Total :	(50 026) \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4

CONGRÈS DE LA FQM POUR L'ANNÉE 2024

J'informe les maires de la tenue du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités en 2024 à Québec du 26 au 28 septembre. Il est convenu que, contrairement aux années antérieures, chacun réserve à l'hôtel de son choix.

17.5

STRUCTURE

J'informe les maires que les documents en lien avec la convention de partage ont été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

17.6

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS AU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

17.7

RESSOURCES HUMAINES

J'annonce certains mouvements de main-d'œuvre, soit l'embauche de monsieur Michael Brodeur à titre d'agent de développement local ainsi que deux (2) départs. En ce qui concerne les postes vacants, on souhaite considérer une restructuration des postes avant de procéder à leur affichage.

Madame la préfet mentionne ensuite que les membres du comité administratif ont évalué la contribution et la rémunération de la directrice générale pour l'année 2023 et ont décidé de reconnaître son travail pour la dernière année, laquelle a représenté plusieurs défis.

17.8

SÉANCE DE DÉCEMBRE

Je mentionne que pour la séance du 13 décembre prochain, l'atelier débutera plus tôt qu'à l'habitude, soit à 17 h 30 avec la présentation de la Sûreté du Québec. Comme à l'habitude l'atelier de travail se tiendra à 18 h 30 suivi de la séance publique.

17.9

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2024

2023-215

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, approuve et adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil des maires et du comité administratif pour l'année 2024.

QU'un avis public dudit calendrier soit affiché, et ce, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 PROJETS ÉOLIENS

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Les rapports de production des mois de septembre et octobre 2023 ainsi que celui du dernier trimestre ont été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours.

18.2

PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE, SUIVI

18.2.1.

SIGNATURE DES CONVENTIONS

Je mentionne que la date du 30 novembre est toujours maintenue en ce qui concerne la signature des conventions. Les négociations se passent très bien et Énergie renouvelable du Granit a négocié de beaux gains.

19.0 VARIA

Aucun sujet à traiter.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Différentes questions sont posées par des citoyens présents.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**2023-216****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 22 novembre 2023 soit levée, il est 20 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 22 novembre 2023, et ce pour les résolutions 2023-199, 2023-205, 2023-206, 2023-207, 2023-208, 2023-209, 2023-210, 2023-211, 2023-212, 2023-213 et 2023-214.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale